

le catalyseur



ÉDITORIAL

L'été a été fort ensoleillé !

Le climat en cette rentrée s'annonce en revanche très incertain... le climat politique, économique et social en tous cas.

Les signes de reprise évoqués ça et là paraissent bien timides, beaucoup trop timides certainement pour provoquer la dynamique attendue par les entrepreneurs pour redresser le pays alors qu'ils sont empêtrés toujours et encore dans une réglementation chaque jour plus complexe et écrasés par des charges qui ruinent leur compétitivité.

L'incertitude des prochains mois liée aux projets en cours sur la fiscalité environnementale ou la réforme des retraites contribue à entretenir gravement la morosité ambiante dans nos rangs et au-delà. Elle nous encourage aussi à nous mobiliser aux côtés de notre Fédération, l'UIC et le Medef pour « faire gagner la France dans une Europe forte et un monde de possibles » avec les entreprises adhérentes dont nous souhaitons saluer une nouvelle fois ici les fortes capacités d'innovation, garantes de notre prospérité et du développement de l'emploi.

Celles-ci ont été honorées avec force par Arnaud Montebourg, Ministre du Redressement productif qui a remis, le 10 septembre dernier à Bercy, à Arke- ma, Diverchim, BASE, SEPPIC et Biolie, les trophées et médailles du Prix Pierre Potier 2013 et à Innoveox le prix ChemStart'Up.

Nous tenons à féliciter très chaleureusement leurs équipes qui par leur engagement et leurs performances constituent un exemple remarquable pour notre Profession et témoignent aussi du formidable potentiel de la Chimie pour un avenir meilleur au bénéfice de tous.

Gilles le Maire
Délégué Général
UIC Ile-de-France

Investir en 2013 !

Jean-Louis Brayer – Président Directeur Général de Diverchim

La chimie, à la fois une science et une industrie depuis le 19^{ème} siècle. Une science et une industrie présentent dans tous les produits de la vie quotidienne. Une science certes vieille de plus d'un siècle mais en continue évolution, mutation et innovation. Les réactions chimiques utilisées tous les jours dans nos laboratoires de recherche pharmaceutique pour la conception et la découverte de nouveaux médicaments étaient peu connues et encore moins enseignées il y a seulement 30 ans. Les nanotechnologies et les matériaux bio-inspirés ne connaissent l'essor qu'ils ont aujourd'hui sans une constante recherche et innovation en chimie. L'innovation ne se décrète pas par arrêté ministériel. L'innovation est un processus permanent qui est bien souvent le fruit de recherches patientes et continues. Rien n'est plus préjudiciable à la recherche et à l'innovation que les coups de frein et d'accélérateur permanents.

C'est donc dans cet esprit que la société Diverchim a été créée il y a maintenant 13 ans à partir d'un business model basé sur l'innovation en synthèse organique. A ce titre, elle a été la première CRO (Contract Research Organiza-

tion) à être créée en France. De six personnes à sa création, Diverchim compte désormais 50 collaborateurs.

2013 sera pour Diverchim une nouvelle étape dans son développement avec la mise en service de ses nouveaux locaux sur le site de Roissy en France. Avec la mise en service de notre unité pilote cGMP, l'installation d'une unité de chromatographie préparative HPLC en fluide super critique (SFC), Diverchim s'est armée pour relever les grands défis de demain dans le domaine des sciences du vivant et le respect de l'environnement.

2013, est aussi l'année de la concrétisation de tous nos efforts de recherche interne avec le dépôt de 6 brevets, la reconnaissance de notre caractère innovant par l'attribution du prestigieux Prix Pierre Potier 2013 pour un nouveau procédé de cyclopropanation respectueux de l'environnement. Notre dernière innovation brevetée devrait connaître un développement intéressant en Drug Discovery par la synthèse stéréospécifique d'oligopeptides sans passer par des aminoacides. Il s'agit là d'une véritable révolution, permettant des études SAR en un minimum de temps.

2013, c'est aussi le lancement d'une nouvelle gamme de produits catalogue :

FSFDD : Fluorinated Small Fragment for Drug Discovery et de notre premier nom de marque : Cyclopro-Pills™ une nouvelle gamme de réactifs stables, prêts à l'emploi, pour des réactions de cyclopropanation.

« L'innovation ne se décrète pas par arrêté ministériel, elle est le fruit de recherches patientes et continues »

2013, c'est aussi la mise en service du premier laboratoire français de chemo-génétique installé à l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM) sur le site de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière en collaboration avec un groupe pharmaceutique français. À terme, c'est la mise au point de nouveaux outils pharmacologiques dans le domaine de la dégénérescence nerveuse.

Nous sommes convaincus avec Nicolas Dufourcq Président Directeur Général de BPI France que « les sociétés qui n'investiront pas en 2013, ne seront pas présentes lors de la reprise en 2014 ».

Entretien avec le Collège de France

L'origine du Collège de France remonte à 1530 avec la création par François 1^{er} de lecteurs royaux afin de créer un lieu de réflexion, de recherche et d'ouverture aux idées nouvelles.

57 chaires cohabitent au Collège de France avec des thèmes aussi variés que les sciences humaines, l'histoire et la littérature, les sciences du vivant, les mathématiques et les sciences numériques, la physique et la chimie.

Viser l'excellence pour faire évoluer la connaissance et la faire partager est la finalité de l'organisation. 10 prix Nobel ont mené des travaux de recherche et enseigné au Collège de France dont 5 dans les seuls domaines de la physique et de la chimie. Le dernier est Serge Haroche, actuel administrateur, Prix Nobel de Physique 2012 pour ses travaux sur « *la mesure et la manipulation de systèmes quantiques individuels* ».

3 chaires de chimie cohabitent au sein de l'institut de Chimie du Collège de France :

- Chimie des processus biologiques animée par le Pr. Marc Fontecave,
- Chimie des matériaux hybrides animée par le Pr. Clément Sanchez,
- Chimie du solide et énergie animée par le Pr. Jean-Marie Tarascon.

Clément Sanchez, Professeur au Collège de France, Membre de l'Académie des Sciences, a bien voulu répondre aux questions du Catalyseur et s'entretenir avec Gérard Roussel, Président du Village de la Chimie et de l'AFI 24.

Quelle est la place de la chimie au Collège de France ?

Clément Sanchez : Depuis la création du Collège de France, il n'y a eu que 20 chaires permanentes en chimie. Ces 3 chaires représentent une situation unique dans l'histoire du Collège de

France et le large spectre scientifique couvert par les trois laboratoires, avec plus de 100 chercheurs, devrait permettre de réaliser de nouvelles ruptures dans les domaines associés à l'énergie, l'environnement et la nanomédecine.

La chimie évolue. Comment cela se traduit-il pour votre activité ?

CS : Tout est chimie, c'est la science de l'assemblage des atomes, des édifices les plus simples aux plus complexes, dont les organismes vivants.

C'est aussi une discipline duale qui soulève nombre de questions fondamentales mais apporte aussi de nombreuses réponses qui s'appliquent à notre quotidien.

La chimie des matériaux hybrides est une corne d'abondance qui, nourrie par la créativité des chimistes impacte positivement des domaines extraordinairement variés : ceux de la santé (médicaments, implants et prothèses, imagerie médicale, vecteurs thérapeutiques), des cosmétiques, du textile, de l'emballage, de la construction, de l'isolation, de l'automobile, des revêtements fonctionnels...

Les domaines des hautes technologies (micro-optique, et microélectronique), de l'énergie, des sciences environnementales (capteurs, catalyse, purification, séparation) bénéficient déjà de matériaux hybrides.

La chimie moderne est une science intégrative et systémique. Elle devient biomimétique ou bioinspirée et le Collège de France est le lieu qui permet d'assurer une formation pluridisciplinaire aux acteurs de ce domaine.

Le Collège de France via son enseignement et sa recherche doit permettre de nucléer les ruptures conceptuelles nécessaires à notre évolution en harmonie avec la nature.

Le rapprochement des disciplines, est-ce une nécessité ou une opportunité ?

CS : Une chimie des matériaux intégrative et bioinspirée nécessite d'entreprendre ou de renforcer des actions interdisciplinaires entre les biochimistes et les spécialistes des sciences des matériaux (chimistes, physiciens, mécaniciens, modélisateurs) l'unité de lieu des différentes disciplines est l'un des points forts du Collège de France. On pourrait qualifier de saine compétition la collaboration quotidienne entre les différentes équipes.

Quel rôle joue le Collège de France dans la diffusion des connaissances scientifiques ?

CS : Leçons et séminaires, d'une grande exigence scientifique, sont gratuits et ouverts à tout public. Ces cours sont audio et vidéo-enregistrés puis broadcastés sur le Net. Pour l'ensemble des disciplines il y a eu environ 18 millions d'heures téléchargées en 2012 ! De nombreux cours sont aussi enseignés par l'ensemble des professeurs dans les universités françaises et étrangères.

Pour la chimie, nous participons aussi à former les plus jeunes par des actions, par exemple, dans les collèges, une contribution à la Fête de la science ou encore une présence importante au Village de la Chimie via des conférences ou avec l'association les ChaDoCs (chercheurs et doctorants au Collège de France).

Nous nous attachons à répondre en permanence à la question : la chimie à quoi ça sert ?

Le Collège de France exprime depuis près de 5 siècles son excellence et sa singularité dans l'évolution et l'enseignement de la connaissance, sa chimie dans cette nouvelle configuration à un rôle majeur à jouer.

Des liens privilégiés

La chimie d'aujourd'hui et de demain, son incroyable capacité d'innovation à répondre aux grands défis actuels et futurs, ses innombrables domaines d'application, son côté parfois « magique » sont autant d'arguments qui peuvent susciter chez les jeunes l'envie de faire des sciences et en particulier de la chimie. C'est l'ambition du Village de la Chimie et de tous ses partenaires.

Qui mieux que les scientifiques du Collège de France ont la capacité de répondre aux questions soulevées par la Chimie. Une de leur vocation n'est-elle pas résumée par « *enseigner la science en train de se faire* ».

C'est Jacques Livage, Professeur honoraire au Collège de France et membre de l'Académie des Sciences qui nous a d'abord rejoints au Village de la Chimie pour présenter 2 conférences sur « *la chimie douce* » et sur « *chimie et couleurs* », témoigner auprès des jeunes et nous faire bénéficier de ses précieux conseils. Le Professeur Clément Sanchez est venu ensuite présenter devant les lauréats des Olympiades de la chimie, l'étendue des applications existantes et potentielles de « *la chimie des matériaux hybrides* ».

Enfin pour la première fois cette année une dizaine de doctorants du Collège de France sous la bannière de l'association les ChaDoCs (Chercheurs Associés et Doctorants du Collège de France) sont venus faire des démonstrations et prouver que la chimie est aussi une science expérimentale. Une démonstration est parfois plus parlante qu'un long discours pour éveiller un vrai intérêt pour aller plus en avant dans la découverte de la chimie. Tous, jeunes, enseignants et représentants des entreprises ont plébiscité leur présence.

Travaillons à la poursuite et à l'enrichissement de cette fructueuse collaboration.

Contact : p.souweine@uic-idf.fr

La flexibilité dans la loi « sécurisation de l'emploi »

La loi 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi comporte de nombreuses mesures dont l'objectif est de favoriser l'emploi et la compétitivité.

Nous évoquerons ici les outils qui visent :

- à préserver l'emploi par l'anticipation des mutations économiques avec la GPEC,
- à mieux synchroniser l'emploi avec les cycles d'activité de l'entreprise par le dispositif de l'accord de maintien dans l'emploi et la réforme du chômage partiel,
- à sécuriser le licenciement économique collectif, en encadrant la durée de la procédure d'information consultation et en attribuant le contrôle de la procédure à l'autorité administrative.

L'anticipation des mutations économiques

De nouveaux thèmes devront être abordés dans le cadre de la GPEC

pour les entreprises assujetties à cette obligation : la formation professionnelle, les perspectives de recours à l'emploi précaire. Un bilan des actions devra être dressé au terme de la période triennale de l'accord.

La loi institue la possibilité de recourir à des mobilités internes autorisées par accord collectif et qui s'imposent aux salariés. De même, la loi favorise les mobilités externes, soit les congés sabbatiques, permettant de favoriser les reconversions professionnelles des salariés.

La synchronisation avec les cycles d'activité

Les accords de maintien dans l'emploi offrent aux partenaires sociaux, en cas de difficultés économiques de l'entreprise, la faculté d'aménager le temps de travail ou la rémunération des salariés pendant un

délai de deux ans, en contrepartie de l'engagement de l'entreprise de ne procéder à aucun licenciement pour motif économique. Les salariés à titre individuel peuvent refuser l'application de cet accord et ils sont alors licenciés pour motif économique. La loi prévoit des garanties pour les salariés (salaire minimum, durée maximale de travail, clause pénale en cas d'inexécution des obligations de l'employeur).

La loi simplifie le dispositif de chômage partiel dans ses modes de financement. Ce dispositif peut être combiné avec un accord de maintien dans l'emploi.

La sécurisation du licenciement économique collectif

La loi réforme la procédure de licenciement collectif en prévoyant désormais que le PSE peut être négocié dans le cadre d'un accord collectif.

Cet accord, ou à défaut le document unilatéral de l'employeur constituant le PSE, est soumis à l'information consultation du comité d'entreprise dans le cadre de délais déterminés. Le PSE est soumis au contrôle de l'administration. La juridiction administrative est désormais seule compétente sur les contestations liées à la procédure de licenciement collectif.

« Favoriser l'emploi et la compétitivité »

La loi de sécurisation de l'emploi offre donc de nouveaux outils pour prévenir les licenciements économiques et lorsque ceux-ci s'avèrent indispensables, pour sécuriser la procédure. Ces outils peuvent être combinés avec les dispositifs existants comme le plan de départ volontaire.

Franck Verdun
Avocat Associé
Verdun Verniole avocats
www.verdun-verniole.com

GESTION DE CRISE

L'art du commandement !

L'année 2013 a vu une succession de crises majeures. L'une des plus marquante en France est sans doute l'accident de train de Brétigny sur Orge.

Les médias ont souligné la communication de crise réussie du président de la SNCF. A juste titre. Mais les observateurs du paysage des crises savent que la réussite de la gestion de crise va bien au-delà de la prestation médiatique du porte-parole principal.

Imaginons un instant la multitude des impacts générés et les actions qui ont dû être engagées : mobilisation d'équipes sur le terrain de l'accident, coordination avec les secours, prise en charge des voyageurs impactés, accompagnement des victimes et de leur famille, gestion des conséquences ferroviaires, réorganisation du plan de transport et mise à disposition des moyens de substitution, information des voyageurs au travers des différents canaux de communication, relations avec les autorités, les institutionnels, les

médias, communication interne et avec les partenaires sociaux, expertises et enquêtes, ...

La réussite de la gestion de crise repose sur la qualité de la réponse apportée dans tous les compartiments du jeu et sur l'engagement de dizaines d'équipes à tous les niveaux de l'entreprise.

Une telle coordination ne s'improvise pas. Elle repose sur un dispositif de crise préalablement construit et testé, des équipes entraînées et formées et sur un management de cellule de crise bien rôdé.

Ce savoir-faire repose sur 4 piliers.

L'organisation préventive

Les schémas d'alerte, les astreintes, l'identification des membres des cellules de crise, les outils de communication et d'échanges d'informations, la documentation support, la logistique et les salles de crise doivent être en place.

La méthode

La gestion de crise est aujourd'hui une discipline mature. Il faut s'appuyer sur des méthodes pour réussir en urgence une stratégie pertinente en temps de crise et définir le plan d'actions qui en découle.

La gestion du facteur humain

L'enjeu est de réagir rapidement et de mobiliser toutes les énergies pour faire face à l'événement. Il faut savoir manager une équipe en situation de crise et dans un contexte d'incertitude. L'objectif : donner du sens à l'engagement et créer une confiance réciproque gage de la cohésion du groupe et de la cohérence des actions entreprises.

L'entraînement

Celui-ci est incontournable pour s'approprier la méthode et les bons

réflexes mais aussi créer les fondations de la cohésion de l'équipe de crise.

« La chance ne sourit qu'aux esprits bien préparés »

Louis Pasteur

Toutes les entreprises n'ont pas la taille, ou les moyens de la SNCF. Pourtant, toutes à leur échelle peuvent être confrontées à une crise grave : accident industriel ou du travail, pollution environnementale, crise produit... La capacité d'appréhender une crise et de mobiliser efficacement ses équipes doit faire partie des savoir-faire des dirigeants et managers.

Catherine Piednoel
Fondateur du cabinet Korallion
Prévention et Gestion de crise

Se mobiliser pour la directive sur les émissions industrielles

La directive n°2010/75 relative aux émissions industrielles (IED) est désormais en grande partie transposée⁽¹⁾.

La quasi-totalité de l'industrie chimique concernée

Étaient inscrits à l'annexe I de la directive IPPC les produits chimiques « de base ». La directive IED concerne désormais toutes les productions par transformation chimique, et les procédés biologiques. Les rubriques 3410 à 3460 de la nouvelle nomenclature des installations classées s'appliquent à une « fabrication en quantité industrielle », soit selon la Commission Européenne, toute production à usage commercial. Pour les formulateurs, une analyse au cas par cas s'impose. La Commission Européenne exclut les procédés physiques (gaz de l'air, mélange sans transformation chimique ...). L'Allemagne exclut ainsi certains procédés d'extraction à partir de plantes.

Proposition motivée de rubrique IED à transmettre pour le 5 novembre 2013

Une « rubrique principale » est une nouvelle notion combinant une « activité » au sens de la directive IED et une « installation classée ». Ce qui se traduira par le cumul d'une « rubrique 3000 » avec plusieurs rubriques 1000 ou 2000 de la nomenclature.

Certaines DREAL demandent la remise d'une « fiche navette » comportant des informations supplémentaires par rapport aux exigences de l'article R 515-59-II, comme le « bénéfice de l'antériorité ».

Il ne faut pas confondre les deux régimes d'antériorité du régime IED :

- application de la directive IED au plus tard au 7 janvier 2014 pour les installations déjà IPPC, et au plus tard au 7 janvier 2015 pour les autres ;

- régime parfois plus favorable dans les « conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) » chimie pour les « installations existantes » à la date de publication de ces conclusions.

Nécessité d'une stratégie industrielle

La directive IED est une législation qui, sous couvert de protection de l'environnement, harmonise « vers le haut » les conditions de concurrence entre grandes installations industrielles. La directive énonce ainsi dans ses motifs (point 3) qu'elle « contribuera également à créer des conditions de concurrence homogènes dans l'Union à travers l'harmonisation des exigences en matière de bilan écologique des installations industrielles ».

Le caractère contraignant des « conclusions MTD » peut évincer les acteurs les moins performants.

« Contribuer à créer des conditions de concurrence homogènes dans l'Union Européenne »

C'est pourquoi la directive IED appelle une réponse des entreprises en termes de stratégie industrielle. Cette stratégie industrielle s'exercera à deux niveaux : lors de la rédaction des conclusions BREF chimie à venir, puis pour la mise en conformité des sites de production avec les nouvelles MTD. Sans négliger pour autant les marges de manœuvre de la directive (dérogations, périodes de démarrage et d'arrêt ...).

Laurent Grinfogel
Avocat spécialiste en droit de l'environnement au barreau de Paris.
www.grinfogel-avocats.com

⁽¹⁾ Ordonnance n° 2012-7 du 5 janvier 2012 et décrets 2013-374 et 2013-375 du 2 mai 2013

Brèves

Prix ChemStart'Up 2013 : INNOVEOX

Innoxeo, jeune société créée en 2008 dispose de savoir-faire et de brevets innovants dans le domaine de l'Oxydation HydroThermale Supercritique (OHT) ainsi que d'une équipe spécialisée dans les applications industrielles multiples (Chimie, Raffinage, Pétrochimie, Pharmacie). Cette rupture technologique mise au point par le Professeur François Cansell, permet de détruire définitivement et totalement des déchets liquides organiques aqueux tout en récupérant 100% d'eau propre.

Le prix ChemStart'Up récompense aujourd'hui le long travail entrepris par INNOVEOX aux côtés de TOTAL R&D et TOTAL E&P pour la destruction de résidus pétroliers 100 % organiques avec en outre de nombreuses applications et le dépôt d'un nouveau brevet. Cette performance constitue une première mondiale et redéfinit les critères de l'économie circulaire de ces effluents.

Contact : jlcpine@innoveox.com

Formation CCNIC : Calendrier

Le Département Social et Relations Humaines de l'UIC Ile-de-France animera à l'intention des entreprises de la Profession son séminaire « la CCNIC, ses spécificités » :

- le 17 octobre 2013 et le 28 janvier 2014 à Puteaux (Ile-de-France) ;
- le 7 novembre 2013 à Bordeaux (Aquitaine).

Informations et inscription : info@reso-industries.fr

SEVESO III

Une date à retenir : le 17 Décembre 2013, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) présentera en présence des inspecteurs de la DRIEE, l'ensemble des textes réglementaires relatifs aux sites impactés par la nouvelle directive SEVESO III.

Contact : e.mobetie-jacquet@uic-idf.fr

« Piloter une cellule de crise »

Suite au succès de la première session de formation organisée en juin dernier à l'UIC Ile-de-France, nous vous proposons une seconde opportunité de participer à la formation « pilotage d'une cellule de crise » le lundi 21 octobre 2013. Animée par Madame Catherine Piednoel du cabinet Korallion, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 17 octobre 2013.

Informations et inscription : e.mobetie-jacquet@uic-idf.fr

Rédigez vos Textes et Discours

Vous savez combien la qualité de l'écriture est importante pour que l'information relative à la promotion de votre activité soit transmise et comprise.

Communiquer par l'écrit – « online ou offline » - auprès de vos prospects, clients ou interlocuteurs locaux est un élément important de la vie de l'entreprise.

Si vous ne disposez pas des ressources dédiées en internes, certaines agences peuvent vous aider à rédiger vos textes et discours.

Informations : Mathier Tascher mathieu@stereotexte.fr

Contrat de génération

Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, a annoncé, dans un courrier adressé aux DIRECCTE, que les entreprises de 300 salariés et plus qui ont engagé des négociations en vue d'un accord sur le contrat de génération disposeraient d'un délai supplémentaire de « quelques semaines » au-delà de la date butoir du 30 septembre pour parvenir à un accord.

Cette mesure vise à favoriser les accords par rapport aux plans d'action unilatéraux.

Le ministre précise, que cette suppléance ne sera pas accordée aux entreprises n'ayant pas encore ouvert de négociation.

Contact : t.lecoeur@uic-idf.fr